



Le Député-Maire

## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Saint-Maur-des-Fossés, le 12 novembre 2014

**Monsieur Christian FAVIER**  
**Président**

Conseil général du Val-de-Marne  
Hôtel du département  
21, avenue du Général-de-Gaulle  
94054 Créteil Cedex

Monsieur le Président,

Lors de notre entretien du 17 octobre dernier, nous avons évoqué ensemble le dossier du prolongement du TVM sur le tronçon est. A cette occasion, je vous ai détaillé la position de la Ville de Saint-Maur, telle que résumée dans le recours gracieux que nous avons formé contre la déclaration d'utilité publique – pour laquelle nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour.

Outre des remarques de forme sur le déroulement de la procédure, la Ville a notamment réitéré son opposition au tracé proposé sur la base d'études d'impact obsolètes, et son soutien à l'examen d'un projet de tracé alternatif. Elle a par ailleurs rappelé sa demande de rétrocession effective et sans délai, conformément aux engagements pris par le Conseil général, de la voirie et des parcelles situées le long du tracé de l'est-TVM.

L'hypothèse du transpercement du quartier historique du Vieux-Saint-Maur présente en outre les mêmes faiblesses que celles dénoncées lors de la mise en œuvre de la desserte de Saint-Maur-Créteil : la Ville avait pointé la nécessité de renforcer la sécurisation aux abords du groupe scolaire des Chalets. Plusieurs accidents survenus depuis ont donné raison à la commune et aux riverains, comme en témoignent les travaux actuellement engagés par le Conseil général sur la RD86.

Or, dans le recours gracieux qu'elle a formé contre la déclaration d'utilité publique relative au prolongement du TVM sur le tronçon est, la Ville a également jugé insuffisantes les garanties de sécurisation des groupes scolaires de l'école du Centre et Marinville que longerait le bus.

Enfin, elle a constaté que la déclaration d'enquête publique méconnaissait lourdement le schéma de transports actuel et surtout à venir dans le Val-de-Marne. Sur ce point, je pense que vous conviendrez comme moi de la non prise en compte de la restructuration du réseau de transports consécutive au projet du Grand Paris Express, qui aura un impact direct sur le trafic passager en surface.

.../...

Je suis en effet convaincu que la mise en œuvre du Grand Paris Express doit constituer la priorité absolue du STIF : il s'agit d'un projet d'aménagement à l'échelle de la Métropole du Grand Paris qui a vocation à améliorer le cadre de vie et les transports des millions de franciliens, et notamment de val-de-marnais, qui empruntent chaque jour les transports pour se rendre sur leur lieu de travail.

Le Grand Paris Express a aussi vocation à accompagner le développement économique du département : pour Saint-Maur, qui a progressivement vu partir toutes ses entreprises, le déploiement du Grand Paris Express constitue une promesse de progrès, d'attractivité et de renouvellement économique. Il offrira enfin aux Saint-Mauriens la possibilité de rester sur la commune, tout en saisissant des opportunités professionnelles accessibles grâce au réseau du Grand Paris.

Par ailleurs, le projet de prolongement du TVM méconnaît les moyens à mobiliser, sans délai, pour l'amélioration du réseau du RER A sur le tronçon Boissy-Paris : les dysfonctionnements et retards dont pâtissent aujourd'hui les usagers rendent les trajets quotidiens domicile-travail particulièrement difficiles.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, je crois indispensable de surseoir à la mise en œuvre du prolongement du TVM afin de donner la priorité, tant en termes d'aménagement que de budget, au Grand Paris Express et à l'amélioration du RER A.

Dans l'hypothèse d'une réponse positive, je vous informe que la Ville de Saint-Maur renoncerait à exercer un recours contentieux contre la déclaration d'utilité publique.

Comptant sur votre écoute bienveillante, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Sylvain BERRIOS  
  
Député-Maire de Saint-Maur-des-Fossés